

Chers partenaires,

En tant qu'organisme participant au Service Public de l'Orientation tout au long de la vie, **la Mission Locale de Touraine est éligible au versement de votre taxe d'apprentissage.**

**Pourquoi nous apporter votre contribution ?**

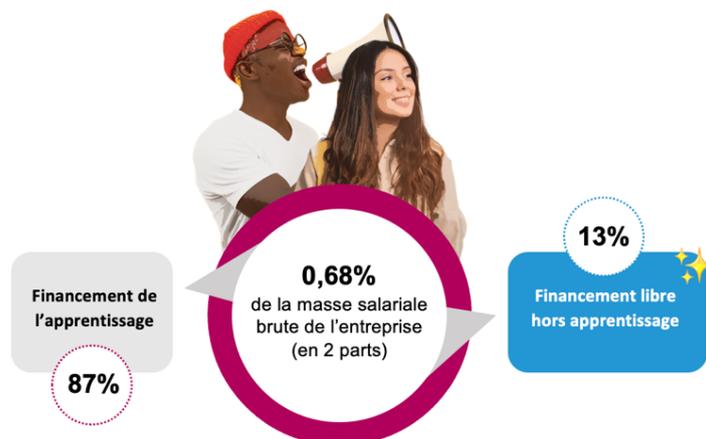
**ENSEMBLE PROJETS AVENIR RÉUSSITES**

**La Mission Locale de Touraine agit et apporte de réels services aux entreprises** tels que : la préparation, la sensibilisation et l'information des jeunes au monde de l'entreprise, à ses codes, à l'évolution des métiers et aux compétences attendues par les employeurs.

**Par votre soutien, vous nous témoignez votre confiance et votre intérêt pour l'accès à l'emploi des jeunes ! Pour se faire, veuillez réaliser les 3 étapes suivantes :**

**1**  
Calculez le montant

(Formule générale : masse salariale brute 2023 x 0,68% x 13%)



**2**  
Déclarez et payez

Vous devez déclarer ce montant à l'URSSAF ou à la MSA via la DSN

**3**  
Validez

**Rendez-vous sur la plateforme SOLTÉA : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/> et choisissez la Mission Locale de Touraine pour verser votre taxe d'apprentissage : SIRET - 40846146500028**

Nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

**Jean-Patrick GILLE**  
Président